

N. Réf. : DIN Marseille / 621/ 2002

Marseille, le 19 novembre 2002

**Monsieur le Directeur du CEA/VALRHO
BP. 17171
30207 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
CEA/VALRHO - PHENIX – INB 71
Inspection n° 2002-39007
Facteur humain - Maintien des compétences

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 8 octobre 2002 à PHENIX sur le thème « Facteur humain - maintien des compétences ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 8 octobre 2002 a été consacrée à l'examen de la situation des personnels en place auprès du réacteur Phénix.

Les inspecteurs se sont plus particulièrement intéressés à l'entraînement et au maintien des qualifications et des compétences des personnels des services de conduite et de manutention.

L'analyse de l'organisation et des procédures de formation et d'évaluation a été complétée par des interviews de certains personnels, (chef de quart, conducteur de pile, rondiers).

Au vu de cet examen par sondage, les inspecteurs ont noté le bon niveau de maintien en état opérationnel des personnels en charge des opérations liées au fonctionnement de l'installation. Ceux-ci sont restés en poste pendant toute la durée des travaux de rénovation de l'arrêt décennal et en sus des fonctionnements à très faible puissance réalisés à l'été et l'automne 2001-2002, ils ont bénéficié sur site d'un simulateur de conduite performant.

A - Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande portant sur des actions correctives.

B - Compléments d'information

L'analyse d'incidents survenus antérieurement notamment lors de campagnes d'essais avant montée en puissance, a pu laisser suspecter un effet non négligeable du facteur humain.

1. **Je vous demande de me préciser quelles dispositions vous avez prises ou que vous comptez prendre pour limiter les risques d'occurrence de défauts de ce type avant la remontée en puissance du réacteur.**

C - Observations

Les inspecteurs ont pris note que la mise à jour du référentiel qualité est actuellement en cours dans le cadre général de l'organisation qualité du CEA et de la Direction de l'Energie Nucléaire.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **31 janvier 2003**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur régional, et par délégation,
L'Adjoint au Responsable de la Division des Installations Nucléaires**

Signé par

Dominique ARNAUD